

ELECTIONS MUNICIPALES DES 23 ET 30 MARS 2014

SAINT-NOM-LA-BRETECHE



« REUNIR POUR REUSSIR »

Liste citoyenne conduite par **Jean-Marie CHAZAL**

DE L'ETHIQUE DU RENIEMENT

L'une des caractéristiques des élus qui font passer leurs idées avant celles de leurs électeurs est **l'aptitude à oublier les promesses faites en campagne**. Au terme d'un mandat électoral, il est légitime de passer en revue les manquements graves aux engagements pris et de les rendre publics.

Le tract de « Demain Saint-Nom » distribué à la fin de la semaine du 2 au 9 mars 2014 dit :

« Nous avons pris des engagements Notre parole a été tenue... », il est ensuite fait référence à « notre éthique ». Or, nous disposons d'un document de référence indiscutable qui est le programme de la liste « Saint-Nom tout simplement » conduite par Manuelle Wajsblat pour les scrutins des 9 et 16 mars 2008. Oser parler d'éthique en 2014 montre hélas, que le discours politique peut perdre jusqu'au respect du sens des mots.

1. Le reniement de la position de Manuelle Wajsblat exprimée en 2008 concernant le plan local d'urbanisme est une évidence.

Madame Wajsblat indiquait alors dans son tract qu'elle n'avait pas voté le P.L.U. en 2007, car il « ouvre à l'urbanisation des zones jusqu'alors protégées : 13 maisons sur le terrain stratégique du tennis ». « Aussi, afin de permettre à tous de bien vivre à Saint-Nom-la-Bretèche nous nous fixons quatre objectifs [dont le premier est de] maîtriser et adapter l'urbanisation ».

Ce choix radical fut celui de la majorité (très faible !) de la population, et Madame Wajsblat a été élue.

La suite a montré que **ses décisions ont été à l'inverse de ses engagements** et la situation est maintenant irréversible :

- 70 logements vont être construits sur une partie du terrain des tennis ;
- Un « pôle sportif » d'un coût théorique de 5,2 millions d'€ (en réalité proche de 6 millions) sera édifié sur une autre partie de ce terrain.

Ce choix a permis une opération financière qui réduira le coût, à la charge de la commune, du pôle sportif.

La conclusion de notre maire dans son tract actuel est : « c'est donc un nouveau quartier de notre village qui est en train de se bâtir ». Elle a donc fait exactement le contraire de ce qu'elle annonçait comme la priorité du mandat qui se termine !!

Elle vient d'inventer **une forme de « retournement de veste » éthique** qui restera dans les annales de la commune.

2. Les engagements de « donner la priorité aux circulations non motorisées sur nos voies communales » et de renforcer « l'accessibilité à la gare » n'ont pas été tenus.

Un bilan a identifié les choix possibles pour développer les « circulations douces » et les moyens techniques mis à disposition des communes ont été réalisés

Là encore rien n'a été fait en dépit de la mobilisation de ceux qui soutenaient ce projet.

A l'inverse, **l'aménagement de la circulation vers la gare a été un déni de savoir faire** d'une ampleur exceptionnelle :

L'installation réalisée **a réduit la qualité et le délai d'accès à la gare** par les transports en commun et a **aggravé l'insécurité des piétons** en leur donnant l'illusion d'une protection par la création d'une voie piétonne qui leur est dédiée.

Une conclusion s'impose pour l'ensemble de ce dossier : **la municipalité actuelle a été incompétente !!**

3. Préserver les commerces de proximité en exerçant le droit de préemption sur les baux commerciaux » est une autre affirmation inscrite dans le programme de 2008 qui prend une valeur particulière quand on connaît l'acharnement avec lequel le maire a soutenu le projet pourtant privé de Super U, malgré tous les avis officiels insistant sur le **risque de destruction des commerces de proximité.**

Comment réagir à de telles contradictions ?

Les écrits ont un inconvénient majeur, ils demeurent.

Nous ne pensons pas avoir déformé les écrits de 2008, ni ceux de 2014 de Madame Wajsblat.

Nous les rendons simplement accessibles pour que les phrases exactes de 2008 puissent être relues par ceux qui auraient des doutes et qui se posent des questions sur le devenir des engagements pris par le maire lors de ces élections.

« La vérité [que notre maire considère comme] le bien le plus précieux de tous les biens » peut avoir évolué entre 2008 et 2014, si son opinion et elle seule en est le critère.

De nombreuses personnes qui ont eu à travailler avec elle ont la conviction qu'il s'agit bien de la seule référence indiscutable à ses yeux. Il est évident que cette conception lui assure une grande liberté décisionnelle.

L'inconvénient de cette référence à la pensée unique dotée d'une géométrie variable est de plonger les électeurs de Saint-Nom-la-Bretèche dans un abîme de perplexité.

WWW.REUNIRPOURREUSSIR.ORG